Programme régional AVQ-AVD

Infolettre - Octobre 2019

Le programme AVQ-AVD en chiffres

23 juin 2019 au 21 septembre 2019

(Nous traitons actuellement les demandes reçues depuis la mi-octobre 2019)

Équipements	Demandes reçues	Demandes traitées	Demandes P1	Demandes P2	Demandes P3
De + 300\$	238	187	65	92	81
De - 300\$	290	257	57	123	110
Total	528	444	122	215	191
Délais de traitement (moyenne)			2	14	15

Les bons coups!

L'équipe du programme AVQ-AVD souhaite remercier Francine Kho, ergothérapeute au CLSC Vallée-des-Forts, pour sa collaboration à la mise en place de la procédure pour l'agent payeur Solidarité sociale. Nous avons réussi à trouver la formule pour un remboursement partiel des frais!

Nouveautés

Santé Montérégie

Le site Espace CISSSMO n'existe plus. Il est remplacé par un portail Montérégien dans lequel se retrouvent toutes les informations relatives aux services de santé de la Montérégie. Vous y retrouverez désormais les informations et toute la documentation relative au programme AVQ-AVD. Vous n'avez qu'à entrer Programme AVQ-AVD dans le champ « Mots-clés » et cliquer sur rechercher. L'onglet du programme demeure accessible dans l'intranet CISSSMO.

Catalogue des équipements disponibles en CLSC

Un catalogue avec images et liens internet vers la fiche descriptive des équipements maintenus en inventaire en CLSC est maintenant disponible. On y accède via la page AVQ-AVD de l'intranet CISSSMO ou sur le site <u>Santé Montérégie</u>.

Remboursement partagé via le Programme de solidarité sociale (Prestations spéciales)

La procédure est la suivante :

- Déterminer l'équipement répondant au besoin de l'usager;
- Soumettre à l'Aide Sociale une prescription médicale et deux soumissions en lien avec l'équipement demandé;



- Acheminer la demande de Gestion d'équipement au programme AVQ-AVD;
- Lors de réception de la décision du Programme de solidarité sociale, l'usager envoie au programme AVQ-AVD le formulaire « Demande de paiement de la prestation spéciale ».
 - Attention : le prestataire a 30 jours à compter de la date indiquée sur le formulaire pour présenter l'autorisation à un fournisseur. Il est donc important que la demande de gestion d'équipement de l'usager soit déjà ouverte au programme afin d'accélérer le processus.

Actuellement l'application de cette procédure vise l'achat des lits et des matelas. D'autres équipements pourraient s'ajouter selon le montant remboursé par le Programme de solidarité sociale.

En vrac

Barres d'appui

- Des barres d'appui de 16 et 18 pouces seront incluses dans la liste des équipements disponibles en CLSC. Ce sont des barres qui devront être remises uniquement aux usagers qui désirent les installer eux-mêmes.
- Un maximum de trois barres d'appui par usager est admissible. Au-delà de ce nombre, la demande doit être acheminée au programme avec justification.
- On remarque qu'il arrive que plus d'un déplacement est effectué pour l'installation d'une barre. C'est très coûteux. Afin de prévenir ces doubles déplacements quelques solutions sont possibles :
 - Le devis technique de Médicus a été modifié afin de permettre d'ajouter une deuxième option de barre dans le cas où celle demandée ne peut être installée de facon sécuritaire;
 - o Donner une latitude de quelques pouces pour l'emplacement de la barre;
 - o II est possible de joindre au devis une photo de l'emplacement recommandé pour l'installation
 - Si vous souhaitez être présent, le mentionner sur le devis et le technicien prendra rendez-vous avec vous;
 - Informer l'usager que la surface doit être préparée pour recevoir l'installation de la barre (ex. enlever le porte-serviette).

Déménagement

Tel que mentionné dans l'Infolettre de juillet dernier, il est de la responsabilité de l'usager de déménager ses équipements. Pour des raisons de sécurité, la réinstallation de certains équipements (Lève-O-Tech, pôle plafond-plancher, Easy track et tente de lit) est aux frais du programme AVQ-AVD.

Fauteuil auto-souleveur

Afin de se conformer aux règles de prévention et de contrôle des infections, le revêtement à utiliser est le vinyle institutionnel. Les fauteuils recouverts de tissus actuellement disponibles en inventaire pourront être attribués selon les besoins des usagers mais ne seront pas récupérés et la franchise ne sera pas réclamée.

Rappelons que la raison pour laquelle un essai est préalable à l'attribution d'un fauteuil auto-souleveur est de s'assurer que celui-ci répond aux besoins d'aide aux transferts de l'usager et non à des fins de confort ou d'esthétisme.

Catalogue pédiatrique

Le catalogue pédiatrique a été amélioré! Prenez quelques minutes pour y jeter un œil. Les équipements présentés ne sont pas tous disponibles en temps réel mais les liens internet permettent de rapidement obtenir les informations sur les caractéristiques de ces équipements. Vous n'avez qu'à nous préciser votre besoin dans votre demande (modèle, dimensions).



Rappels

- Il est possible de faire l'essai des équipements pédiatriques disponibles à l'entrepôt. Simplement faire la mention « Essai » lorsque vous remplissez le formulaire de Demande de gestion d'équipement et dans l'objet de votre courriel.
- Ne pas oublier d'indiquer le code de produit / la marque / le modèle / le fournisseur lorsque l'équipement demandé ne provient pas de l'entente de groupe. Le lien internet vers le produit ciblé convient également.
- Lors de livraison ou d'installation d'équipement à domicile, informer l'usager qu'il doit être présent.
 L'informer également que l'environnement doit être préparé pour recevoir l'équipement. Nous avons vécu récemment plusieurs voyages en blanc...
- Le comité vous rappelle que la signature du responsable sur le formulaire de demande de Gestion d'équipement est obligatoire dans les situations suivantes : demande P1, lorsqu'une justification clinique est requise et/ou que l'équipement demandé ne fait pas partie de l'entente de groupe (absence de code P).
 - Pour les situations mentionnées ci-haut, une première analyse devrait avoir été faite localement.
 Le responsable peut mandater une personne de son équipe de travail qui est en mesure de questionner et de motiver la demande au besoin.

Documents mis à jour

- Nouvelle liste des équipements disponibles en CLSC (sous forme de catalogue);
- Formulaire de réquisition Liste d'inventaire
- Liste des aides techniques admissibles au programme AVQ-AVD
- Devis technique Installation Savard ***
- Catalogue pédiatrique version améliorée

